



MUNICIPALITÉ  
Notre-Dame-de-la-Merci

# AVIS PUBLIC

## Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 10 juillet 2020 à 19 :30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure # DM-2020-03 au 1933, route 125**

Le propriétaire souhaite faire l'installation d'une enseigne sur poteau, d'une superficie totale de 4,7 mètres carrés. L'enseigne sera installée sur un poteau existant conforme à la réglementation;

En vertu du règlement de zonage, la superficie totale autorisée pour une enseigne sur poteau est de 4,6 mètres carrés;

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau, dont la superficie dépasse de 0,1 mètres carrés la norme réglementaire;

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen et, les assemblées du conseil municipal sont tenues à huis clos.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 9 juillet 2020 à 16 h 30 à l'attention de madame Chantal Soucy au 1900, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci, Québec, J0T 2A0 ou par courriel à l'adresse [chantal.dg@mun-ndm.ca](mailto:chantal.dg@mun-ndm.ca).

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt.

  
Chantal Soucy, directrice générale